



Lettre ouverte à Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire

A réception de la liste des postes proposés à la mobilité des CPIP, nous avons appris avec effarement que le SPIP du Centre Pénitentiaire du Havre n'y figurait pas.

Pourtant, ce service a un **effectif théorique de 9 CPIP**.

Pourtant, il ne compte actuellement que **4 titulaires et 3 contractuels** dont les contrats prendront fin dans les prochains mois.

Et donc, **5 postes auraient dû être proposés au mouvement** pour ce service qui tourne depuis plusieurs années avec un nombre insuffisant d'agents et dont une part importante est composée d'agents contractuels souvent mis en difficulté et dont la précarité des postes ne peut permettre une fidélisation.

En 12 mois, 11 contractuels se sont succédés. Autant de personnes qui, à peine formées par leurs collègues titulaires, laissent la place à de nouvelles recrues. Le dernier contractuel arrivé il y a un mois a d'ores et déjà démissionné.

Nous avons alors exprimé notre **effarement** auprès de notre hiérarchie et par voie d'information syndicale ...

Et nous vous exprimons aujourd'hui notre **indignation** d'apprendre que cette absence de publication de postes au Havre pourrait être le résultat d'une **inconséquence administrative** !

Que l'état d'abandon dans lequel est laissé le SPIP milieu fermé du Havre soit le résultat d'une décision politique arbitraire ou qu'il soit le fruit d'une incompétence de l'administration, peu nous importe.

Le Centre Pénitentiaire du Havre fait partie des 27 établissements les plus sensibles en matière de terrorisme et radicalisation violente. Il est pilote en matière de programme RESPECTO et des groupes de parole RESPIRE.

Aussi, nous exigeons que cette situation soit réexaminée et que soit mis à la disposition du SPIP milieu fermé du Centre Pénitentiaire du Havre, les moyens humains nécessaires à son fonctionnement.

Nous exigeons la publication d'un additif à la note de mobilité proposant 5 postes au centre pénitentiaire du Havre.

Dans l'attente de votre décision, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos cordiales salutations syndicales.

Le Havre, le 15/02/2018